



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE L'ÉTAT

*Lettre d'information mensuelle
à destination des maires*

**N° 5 Décembre 2020
Spécial plan de relance**



SOMMAIRE



- ➔ *Un guide pratique "France Relance" à disposition des maires*
- ➔ *Les actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques*
- ➔ *L'incubateur des territoires : une offre d'accompagnement des collectivités pour la création et le déploiement des services publics numériques*
- ➔ *Une aide aux collectivités pour développer une plate forme locale de commerce en ligne*
- ➔ *Appel à projets à venir pour les restaurants en zone rurale*
- ➔ *Appels à projets sur le volet agricole*

Consultez le guide pratique "France Relance"

⇒ Dans le cadre du plan de relance, le ministère de la cohésion des territoires met à disposition des maires un guide pratique "France Relance" qui rend lisible et accessible l'ensemble des aides dont les collectivités peuvent bénéficier.

Le plan de relance s'adresse à toutes les communes : villes urbaines comme communes rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville, communes littorales et à tous les domaines : revitalisation des territoires, rénovation des bâtiments publics, dynamisation de l'économie locale, accélération de la transition numérique, développement des mobilités ...

Le guide est disponible avec les liens suivants :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/20177-Guides_maires-LIGHT_0.pdf

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites>

Actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

⇒ 43,7 millions d'euros seront mobilisés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dès le début de l'année 2021 au service de la relance économique et de la transition écologique.

Ces crédits de France Relance s'ajoutent aux 100 millions d'euros mobilisés par l'agence dès juillet 2020 pour dynamiser les investissements sur l'eau.

Ces crédits sont destinés d'une part aux investissements en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales (42 Millions) et d'autre part à ceux sur la biodiversité et la continuité écologique (1,7 M€)

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau réuni le 10 décembre 2020 a décidé de les répartir sur les trois appels à projets, lancés le 15 juillet dernier, relatifs à l'eau potable, à l'assainissement et à la continuité écologique ainsi que sur les mesures d'urgence pour l'épandage des boues d'épuration.

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-relance.html>

Lancement de l'incubateur des territoires pour la création et le déploiement des services publics numériques

⇒ L'incubateur des Territoires est à disposition des collectivités pour créer, développer et déployer avec elles des services publics numériques sur les territoires.

Le programme **Investigation**, entièrement financé par l'ANCT, accompagne les collectivités pendant 9 à 12 semaines dans l'étude de problèmes et l'ébauche des premières solutions au contact des usagers. Pour chaque besoin étudié, les agents mobilisés au sein des collectivités sont formés et guidés par un coach en entrepreneuriat et un designer.

La création d'une **start up de territoire** pour développer un service public numérique déployable par plusieurs collectivités peut être cofinancée par l'incubateur des territoires qui met à disposition une ingénierie de pointe notamment en matière de numérique.

Enfin, les collectivités peuvent choisir d'utiliser des services numériques qui ont démontré leur impact positif au sein d'autres collectivités.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur <https://incubateur.anct.gouv.fr/>

Une aide aux collectivités pour développer une plate-forme locale de commerce en ligne

⇒ Le Gouvernement accompagne les artisans, les commerçants, les restaurateurs et les indépendants qui souhaitent poursuivre leur activité grâce à la numérisation.

Il est ainsi possible de mettre en place une solution de livraison, de paiement à distance, créer un site internet ou rejoindre une place de marché en ligne...

Le Gouvernement apporte un soutien immédiat aux collectivités locales qui souhaitent développer une plateforme locale de commerce en ligne. Grâce au soutien logistique et financier, les collectivités peuvent aider leurs commerçants, artisans et producteurs locaux en passant par le numérique.

Pour plus d'informations

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/commerçants-et-collectivites-ensemble-pour-developper-votre-commerce-connecte>

Appel à projets à venir pour les restaurants en zone rurale

⇒ L'ADEME va soutenir les petits investissements dans le cadre de l'économie circulaire (développement des achats locaux, vaisselle, mobilier, réemploi/recyclage, valorisation des bio-déchets etc.) dans le cadre de l'axe 1000 restaurants durables (communes de moins de 20 000 habitants).

Cela concerne également les structures de restauration à la ferme.

Appels à projets sur le volet agricole

⇒ Les premiers appels à projets sur le volet agricole du plan de relance sont parus.

Ils concernent pour le mois de décembre des projets collectifs de structuration de filières en agriculture biologique, ou de production de protéines végétales.

Dès le 4 janvier, vont paraître des appels à projets individuels ou collectifs pour l'achat de matériel agricole, l'enrichissement des prairies en légumineuses fourragères, la protection des exploitations contre les aléas climatiques, la diminution de leur bilan carbone, l'extension de bocage, mais aussi des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ou encore le renforcement des capacités de négociation des organisations de producteurs dans le cadre de la loi Egalim.

Vous trouverez toutes les informations sur les appels en cours et à venir [ici](#).

⇒ Appel à projets national 2020-2021 du Programme National de l'Alimentation

La crise de la Covid-19 a soulevé la nécessité de regagner en souveraineté agro-alimentaire et de d'avantage s'appuyer sur les circuits courts pour une alimentation saine, sûre et durable.

Ce nouvel appel à projets est donc doté d'une enveloppe exceptionnelle grâce au plan de relance.

Une première session de l'appel à projets est ouverte pour les projets alimentaires territoriaux (PAT) du 1er décembre 2020 au 15 janvier 2021 **suivie par une seconde session ouverte pour tous les projets du 1er mars 2021 au 15 avril 2021.**

DRCT/SH-LM